

14ème législature

Question N° : 28727	De M. Dominique Le Mèner (Union pour un Mouvement Populaire - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >TVA	Tête d'analyse >taux	Analyse > services à la personne.
Question publiée au JO le : 04/06/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'augmentation programmée du taux de TVA applicable au secteur des services à la personne. Cette mesure, faisant suite aux observations de la Commission européenne, risque de fragiliser fortement un secteur économique aujourd'hui créateur d'emplois et majoritairement constitué de TPE. Afin de préserver ce secteur, et les nombreux emplois qu'il représente, il est nécessaire d'adopter des mesures correctives. Dans ce cadre, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour que l'augmentation de TVA, si elle devait être confirmée, ne mette pas en péril les services d'aide à la personne.